



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télévision numérique terrestre

Question écrite n° 62756

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication à propos de la couverture de la Lozère en télévision numérique terrestre. Il désire connaître le calendrier précis de mise en place de la TNT dans le département.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire interroge le ministre de la culture et de la communication sur la couverture du département de la Lozère par la télévision numérique terrestre (TNT). Le calendrier initial de déploiement de la TNT décidé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) le 8 juin 2004 prévoit une extension progressive du taux de couverture. Celui-ci était de 35 % de la population au 31 mars 2005 pour le démarrage ; il s'étendra à 50 % en septembre 2005, puis à 65 % à la fin du premier semestre 2006 et 85 % en 2007. Ainsi, le département de la Lozère devrait bénéficier d'une couverture partielle grâce à l'émetteur de Mende-Fortunio, à partir de 2006. En ce qui concerne l'amélioration de cette couverture, un groupe de travail, coprésidé par le CSA et la direction du développement des médias, a été mis en place en avril. Ses premières conclusions sont attendues pour le 1er octobre 2005.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62756

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2005, page 3610

Réponse publiée le : 23 août 2005, page 7989